



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

Droit d'asile à l'aéroport

Les victoires
du Réseau
ELISA

Réfugiés bosniaques

Des retours
sous pression

Europe

Existe-t-il encore
un droit d'asile
en Belgique ?

Manifestation contre les
renvois forcés de réfugiés
Genève - 14 juin 1997

N° 66 - février 1998





VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Adresse:

Casé postale 177

1211 Genève 8

Tél. (022) 320 60 94

Comité de rédaction:

Claudette Bovel, Yves

Brütsch, Monique Da

Silva, Françoise Evéquoz,

Françoise Jacquemont-

taiz, Danielle Othenin-

Girard, Christophe

Tafelmacher

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Vivir Fr. 20.- au

CCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpl.

401672.290090-6/6440

5 numéros par an

Le revue «Vivre Ensemble» paraît cinq fois par année. Son comité de rédaction est composé de personnes actives dans le domaine de l'asile, soit de par leur engagement professionnel, soit de par leur engagement militant.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Coordination-Asile Suisse

Casé postale 5215

3001 Berne

Tél. 031-312 40 38

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

48 route de Moral

2502 Bienne

Permanence:

Mercredi 14h.-16h.

Office de consultation

sur l'asile

41 rue de Moral

2501 Bienne

Tél. et fax 032-323 20 12

Permanence:

Mercredi 10h.-12h.

Et sur rendez-vous.

FRIBOURG

Permanence juridique pour

requérants d'asile

2 rue du Boizel

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 13

Permanence:

Fribourg, mercredi 14h.-17h.

2 rue du Boizel

Bulle: lundi 14h.-16h.

rue de Dardens

GENEVE

Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse

Casé postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-342 88 35

Permanence:

Mardi 14h.-17h30

Vendredi 14h.-17h30

Coordination genevoise

de défense du droit d'asile

Casé postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Casé postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

Réseau ELISA

Casé postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Vacallo

Associazione di

consulenza giuridica

per il diritto d'asilo

Via delle Scuole 31

6963 Pregassona

Tél. 091-942 00 08

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Parcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Casé postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Casé postale 537

2300 La Chaux de Fonds

Permanence:

Mardi 19h.-20h.

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

Casé postale 2041

1 rue de Gravelone

1952 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisan pour la

défense du droit d'asile

Casé postale 206

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Casé postale 3928

1002 Lausanne

Service d'aide juridique

aux exilés (SAJE)

4 rue Binling

1002 Lausanne

Tél. 012-351 25 51

Permanence:

Lundi 18h.-21h.

Mercredi 18h.-21h.

Réfugiés: l'identité confisquée

«Requérants», «admis provisoirement», «déboutés», «personnes protégées», «sans papiers»: le jargon de l'asile ne cesse de se perfectionner. Ou plutôt de s'élargir dans l'invention de néologismes réducteurs qui cherchent à voiler l'essentiel. Ceux qui demandent l'asile sont des réfugiés, et le fait qu'on le leur refuse ou qu'on ne les accueille que temporairement n'y change rien.

Le passage d'une politique d'accueil à une politique de renvoi impliquait un changement de vocabulaire pour masquer sa brutalité. Renvoyer un réfugié, cela fait désordre. Refouler un requérant c'est au contraire propre en ordre. Un requérant n'est rien, sinon un étranger quémandeur. On peut être requérant de ceci ou de cela: pris isolément, ce mot n'a pas de sens. Et c'est bien ainsi. Venu du néant, le requérant est prédestiné à disparaître dans une sorte de no man's land.

«Personne protégée»? Cette dernière trouvaille d'une politique d'asile qui ne cesse de se renier n'a guère plus de sens. Protégés de quoi, pourquoi? Chut: il ne faut pas en parler. Car comment justifier ce statut précaire, cette attente au sous-minimum vital et cette volonté d'organiser au plus tôt leur renvoi si on s'intéresse de plus près à l'histoire de ces hommes et de ces femmes condamnés à l'exil par la violence?

Le réfugié, lui a une identité. Il vient d'un pays en crise, il en a fui, il cherche

un refuge. Le trouvera-t-il en Suisse? Voilà la vraie question.

On peut, bien sûr, juger nécessaire de distinguer entre un réfugié politique fuyant l'oppression et un réfugié de la violence, entre asile politique et asile humanitaire. On peut faire la différence entre le réfugié requérant, qui attend d'être fixé sur son sort, le réfugié reconnu, qui a obtenu l'asile, ou tout au moins le statut que lui réserve la Convention de Genève de 1951, et le réfugié admis ou protégé provisoirement. Mais tous sont des réfugiés au sens le plus courant du terme. Et le réfugié débouté qui se voit réduit à disparaître pour échapper à un refoulement à risque l'est plutôt deux fois qu'une.

Au moment où la révision de la loi sur l'asile multiplie les catégories précaires, les intitulés confus et les clauses d'exclusion, il faut redonner leur sens aux mots. Car une décision négative basée sur une conception restrictive de l'asile ne saurait priver ceux qui furent de leur identité. Peut-être même avons-nous eu tort de recuser le terme de «faux-réfugié» plutôt que de le réécrire.

Qui mieux que les Bosniaques que nous forçons à partir ou les Algériens qui furent les massacrés peuvent être appelés des réfugiés? Et que dire des Kosovars qui cherchent à échapper à l'apartheid policier que leur impose la Serbie? Ils sont des réfugiés. C'est par contre notre pays qui ne mérite plus le nom de terre d'asile.

Vivre Ensemble

DÉPART DES RÉFUGIÉS

A quel jeu se prête l'OIM ?

Directive, fiche d'information, formulaire d'inscription... Des textes qui divergent et qui transmettent des messages contradictoires. En novembre 97, dans sa circulaire «Info-Bosnie» n° 9, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) rappelait l'importance du délai du 31 décembre 97, étant donné «qu'il n'y aura pas prolongation de ce délai» pour pouvoir solliciter une aide à la réintégration. Cela pour toutes personnes susceptibles d'être concernées tel ou tard par un retour en Bosnie-Herzégovine, «quelle que soit leur position actuelle sur le retour ou l'état des démarches entreprises en vue de prolonger le séjour, y compris les demandes d'asile ou les recours». Il était clair que les personnes réfugiées reconnues ou celles engageant encore une démarche dans le cadre de la procédure d'asile n'étaient nullement exclues de l'aide.

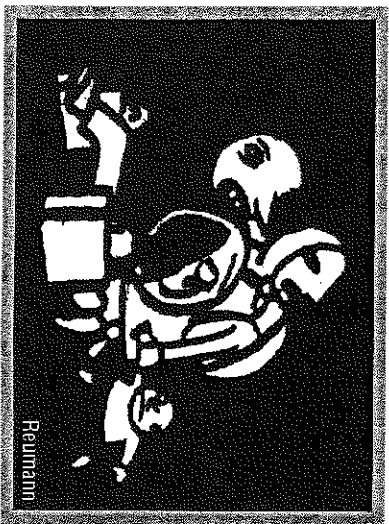
Où, dans les semaines qui ont suivi, le formulaire d'inscription qui circulait et qui devait être retourné à l'OIM, stipulait: «Si je suis demandeur d'asile ou réfugié reconnu, le retour en Bosnie-Herzégovine implique que le retrait de ma demande d'asile, respectivement la renonciation à l'asile et à mon statut de réfugié. Si ma participation au programme est confirmée, une déclaration de retrait, respectivement de renonciation, me sera transmise; l'aide ne pourra m'être versée que si cette déclaration est dûment signée par toutes les personnes concernées».

Une clause qui va à l'encontre de l'objectif initial du programme d'aide: soit faciliter, en priorité, la réintégration de personnes qui vivront des conditions de

retour particulièrement difficiles. N'est-ce pas légitime de penser que ce sont précisément des personnes qui ont été reconnues réfugiées, ou qui déposent encore aujourd'hui une demande d'asile ou de réexamen de leur dossier, qui seront les plus exposés à vivre un retour difficile ?

Pression des oeuvres d'entraide

Sous la pression des oeuvres d'entraide, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) aurait fait marche arrière et prendrait la précaution d'adresser une nouvelle lettre à tous les ressortissants bosniaques, afin qu'ils puissent en connaissance de cause et dans un délai raisonnable, confirmer soit leur renoncement à l'asile, soit leur renoncement au programme de réintégration. Une précaution minimale. Mais ce choix exclusif reste insatisfaisant, l'aide à la réintégration devant pouvoir respecter le déroulement d'une procédure d'asile dans son intégrité et être assurée au terme de celle-ci.



Un choix des plus limités !

Actuellement, il y a 18'000 Bosniaques en Suisse pouvant solliciter ce programme d'aide. 12'000 se sont inscrits au 31 décembre et 5'300 sont déjà rentrés. Dans quelle mesure cette forte proportion de demandes correspond-elle réellement à des départs volontaires ? N'est-elle pas plutôt le résultat d'un jeu de pressions, notamment à travers l'impérativité du délai d'inscription et la menace du «c'est à prendre ou à laisser». Cela avec le risque que des personnes, aux prises avec l'incertitude, la précipitation et la confusion des informations, renoncent à des mesures de protection.

Danielle Othenin-Girard

MÈRES DE BOSNIE

Appel au soutien

Nous publions ci-dessous un appel de femmes bosniaques, qui, à l'instar de mères bosniaques à Zurich, se sont constituées en association à Genève pour sensibiliser l'opinion publique et les autorités au problème que représente un retour en Bosnie pour des femmes seules avec leurs enfants. Si vous désirez les soutenir ou être tenus au courant de leur action, prenez contact avec elles. Tout message de soutien leur sera extrêmement utile et bénéfique. (éd.)

Nous sommes un groupe de mères de Bosnie, seules en Suisse avec nos enfants. La guerre a détruit nos familles, nos mariages, nos maisons. Nous avons perdu nos maris, nos amis, nos parents. Nos enfants ont perdu leur père. Nos vies ont été détruites.

En arrivant en Suisse, nous avons eu l'impression de renaitre lentement. Avec le temps, nous avons pu oublier ou mettre de côté nos drames, nos blessures et les horreurs de la guerre. Nos enfants sont contents de pouvoir étudier, ils obtiennent des certificats de maturité des collèges genevois, certains vont même à l'Université. Ils ont acquis une bonne connaissance de la langue française. Ils se sont bien intégrés, ce qui donne un nouveau sens à leur vie.

Maintenant, il faudrait envisager le retour en Bosnie, alors qu'ils se sont enfin retrouvés, après avoir subi la guerre et ses horreurs. Grâce au soutien de psychologues, ils ont réussi à recommencer une vie normale.

Le retour serait pour eux un nouveau traumatisme. Dans un pays complètement désorganisé, où les gens survivent dans des conditions très difficiles, ils ne seraient pas les bienvenus. Ils seraient en quelque sorte des étrangers dans leur propre pays.

Si quelques rares familles arrivent à se réintégrer, il est par contre exclu pour nous, mères seules avec nos enfants, de pouvoir surmonter les problèmes de réintégration, ne serait-ce qu'à un niveau matériel (reconstruction et réaménagement).

Dans un marché du travail où 80% de la population active est au chômage, les femmes seules avec leurs enfants ont encore moins de chance de retrouver un travail. Nous serions condamnées à être marginalisées et à tomber avec nos enfants dans la misère, sans perspectives d'avenir.

Nous sommes des mères de différentes origines, formations et religions; mais toutes unies par la même situation de précarité et par le même souci pour l'avenir de nos enfants. Nous sommes décidées à nous battre pour eux.

Face à l'échéance fixée par le Conseil fédéral pour notre départ, entre juin et juillet 1998, nous demandons la prolongation de notre séjour en Suisse.

Des mères, chefs de famille, se sont organisées en associations à Zurich et dans d'autres villes de Suisse alémanique. A notre tour, nous avons fondé une association à Genève, le 9 décembre 1997.

C'est pourquoi nous demandons votre soutien pour être entendues. Grâce à beaucoup d'entre vous, nous avons repris confiance dans la vie et l'humanité. Vous nous avez redonné la conviction que le bien triomphe toujours du mal, et qu'il existe des soutiens amicaux qui recueillent l'espoir d'un lendemain meilleur et plus humain pour nos enfants et nous.

Nous vous remercions de votre amitié et nous vous demandons si vous vou-

Retour «volontaire» des réfugiés bosniaques Les constats officiels d'un échec !

Ces derniers mois, la Confédération n'a cessé de mettre en avant son aide financière à la réintégration des Bosniaques, qu'elle considère comme un modèle, pour justifier le renvoi de ces derniers. Un rapport mandaté par l'ODR, la Direction du développement et de la coopération et l'IDM à l'Institut d'éthnologie de Berne, démontre les difficultés rencontrées par les 5'300 Bosniaques rentrés dans le cadre de ces retours «volontaires». Selon les résultats, parus fin janvier dernier, de l'enquête basée sur 4'294 questionnaires et 185 entretiens sur place, seuls 12% des ménages trouvent un revenu professionnel six mois après le retour. Pour 31% des personnes, le logement est le problème principal parce que leur maison est détruite, occupée ou en trop mauvais état; 45% des personnes rentrées au pays rencontrent des «conditions d'intégration inacceptables». Pire encore, pour ceux qui appartiennent à une ethnie indésirable sur place, principalement des Musulmans originaires d'une zone occupée par les Serbes, l'aide au retour de la Confédération n'est souvent qu'un péché de survie temporaire. Un échec donc, au point que les auteurs du rapport estiment que 60% des Bosniaques encore en Suisse ne peuvent rentrer dans leur lieu d'origine pour des raisons ethniques, et qu'ils recommandent au Conseil fédéral de revoir le délai de départ fixé au 30 avril prochain pour les familles avec enfants. Reste à savoir si le Conseil fédéral préfèrera réduire le nombre de ses réfugiés ou donner une chance aux Bosniaques de rentrer dans des conditions décentes.

L. Furrer

Les devenir membres de notre association de soutien afin de nous aider à nous présenter au public, à nous faire connaître et à nous secourir dans nos démarches auprès des autorités tant cantonales que fédérales.

Faites connaître notre Appel auprès de groupes et d'organisations qui seraient prêts à nous aider.

Pour le groupe des mères:
Zlata KUDRA - 27 rue Malagnou
1208 Genève - tél. 022/7361070

ACCUEIL DES REQUÉRANTS D'ASILE

Une si belle vallée...

Le 2 novembre dernier, Maria, une requérante angolaise souffrante, était retrouvée sans vie dans son appartement. Ce cas tragique a mis en évidence les lacunes d'un système qui prévoit que les demandeurs d'asile s'adressent à un foyer et dans un horaire précis (de 9h à 9h30, les jours ouvrables !) pour obtenir l'autorisation de consulter un médecin; et le manque de réaction du personnel chargé de l'assistance qui, ne voyant pas Maria venir retirer l'argent nécessaire à sa subsistance, ne s'est nullement inquiété. C'est Soeur Marie Rose Genoud qui, dans la presse locale, a sensibilisé le public à ce drame. Cette dernière rend visite aux réfugiés dans les foyers sous le couvert de Caritas-Valais, depuis sa retraite l'été dernier. Voici après quelques mois sur le terrain, les réflexions que Soeur Marie Rose Genoud nous livre sur les conditions d'hébergement en Valais. (trad.)

Is ont fui la guerre, la famine et l'horreur. Ils ont accompli un incroyable périple. Ils arrivent dans la belle vallée du Rhône aux feux du soleil couchant, le cœur rempli d'espoir. Ce qu'ils attendent, j'aimerais vous le décrire par quelques flashs récents.

Tristes, à peine éclairés, aux entrées dérobées, les bâtiments collectifs pour requérants d'asile restent clos sur leur sombre mystère. Invitée par des familles rencontrées à Caritas, je m'y aventure avec un serrement de cœur. Dès que l'on m'aperçoit, on me fait un signe et les regards s'allument. Je viens comme ça, simplement par amitié, pour être ensemble, l'espace d'une soirée, le temps d'un partage et d'une écoute bienveillante.

Sion 2006: une candidature aux Jeux

olympiques démarre. Environ 130 personnes suisses sont présentes en Valais, ce week-end du 20-21 décembre 97.

Ils ne sont que des candidats à l'asile. Elle était sur le point d'accoucher, mais l'hôpital les renvoie, elle et son mari: ce n'est pas pour cette nuit. Mais si, c'est pour cette nuit ! On cherche le gardien: absent ! Pas de voiture, pas de téléphone. Les minutes défilent, l'angoisse monte, et le bébé arrive, présence fragile, lumineuse, dans le terme décor.

Eux aussi ne sont que des candidats à l'asile. Dans l'unique et petite pièce que le Foyer leur concède, des bruits suspects les intriguent, dès la première nuit. Ca se passe sous leur lit, ça court, ça voyage, ce sont... des calards. Ils apprendront qu'il y en a partout, que c'est normal, qu'on ne peut pas les éliminer.

Le village olympique s'étend sur 800 mètres de longueur. Il hébergera 3'500 personnes. Plusieurs immeubles abriteront une partie des athlètes et des officiels.

Ils vivent les uns sur les autres: famille serrée dans une ou deux pièces, parents dormant avec leurs fils de treize et seize ans, nouveau-né grandissant parmi ses quatre frères et soeurs, dans la salle encombrée où il essaie maintenant ses premiers pas, âgé de treize mois.

Tout ce beau monde a pu skier à Crans-Montana, se baigner à Saillon, écouter un concert de l'Orchestre Tibor Varga, visiter la Fondation Gianadda.

Pour ceux du rez-de-chaussée, les sanitaires se trouvent au sous-sol accessible

par un étroit escalier, où les enfants doivent descendre, avec la crainte au creux du ventre, quand c'est la nuit. Carrelage froid, vitre cassée par où s'engouffre la bise de décembre, radiateur en panne, manque d'eau chaude. A quand les réparations ?

«La nuit du veilleur»

Dans ce documentaire tourné dans un centre pour requérants d'asile, du canton de Vaud, le réalisateur D. Musale confronte la réalité de ces derniers avec les idées reçues de trois veilleurs de nuit, des citoyens ordinaires. Cette confrontation casse un certain nombre d'a priori sur les réfugiés et remet en cause l'image d'accueil de la Suisse. Cette vidéo est une excellente entrée en matière pour une discussion sur la question des réfugiés. Pour tous renseignements, appelez la rédaction au 022/320'60'94.

Hôtel des Vignes, Urrier: un grand dîner de gala a été organisé pour tous les invités avec discours, historique des aventures olympiques de Ston, et tombola.

Dur, dur, les lieux collectifs. Peur d'une agression, promiscuité usante, absence d'intimité pour le couple, climat néfaste pour les enfants, tension qui va jusqu'à causer des dépressions. Et parfois, il faut attendre plus de deux ans avant d'obtenir un «chez-soi» simple et décent.

Le centre international de radio et télévision sera conçu sous forme d'immense halle en bois. La post-utilisation olympique sera extraordinaire jusqu'à il s'agit d'une sorte de Paléoleo où l'on pourra non seulement faire du tir, mais encore organiser des concerts, des mega-manifestations, des compétitions de moto, des concours hippiques...

Du côté de l'Elat, on m'a expliqué que

les bâtiments sont là, qu'il faut les occuper. Stratégie financière oblige. D'autre part, m'a-t-on confié d'un air entendu, si les candidats à l'asile étaient mieux traités, que dirait la population guère favorable aux étrangers ? Et j'avais presque promis que je me bairais, que je serais bien sage, docile aux autorités de ce pays où le Rhône à son cours. Mais des

que je retrouve le monde attachant des laissés pour compte, dès que je revois leur beau regard où la plus petite attention allume une flamme, je comprends que je dois poursuivre ma tâche et servir leur espérance.

Vallée où le Rhône a son cours, ses habitants ont un cœur, je le sais. Il faut seulement l'éveiller, l'ouvrir aux valeurs humaines. L'argent, les nouvelles technologies, la réussite économique ne suffisent pas. Noble pays de mes amours, tu as une personnalité, une âme, une tradition d'hospitalité. Nombreux parmi les tiens aspirent à connaître leur bonheur sur les basses alpes, techniques de la fraternité universelle. Pour leur appui: Merci ! Pour ceux et celles qui m'ont accompagné dans les Foyers et qui travaillent à bâtir un monde solide: Merci ! Pour les responsables qui sont prêts à dialoguer, à collaborer pour mettre en place des structures plus humaines: Merci !

A propos des Jeux Olympiques, si je devais donner mon avis sur une candidature, je commencerais par visiter les lieux réservés à l'accueil des requérants d'asile. Logique, non ? Que la commission d'évaluation du Comité international olympique y songe lors de sa venue dans la vallée du Rhône, cet automne.

Sœur M.-R. Genoud - Caritas Valais

SE RÉFUGIER À CÔTÉ DE CHEZ SOI

Une sinistre plaisanterie !

Voilà une zone certes proche du lieu d'origine, mais qui ne s'est pas révélée très sûre à long terme...

Une protection aléatoire

Amnesty International (AI) a pour sa part publié un document décrivant les problèmes que connaissent les réfugiés au Moyen-Orient et au Maghreb. L'organisation rappelle que beaucoup de demandeurs d'asile ont été victimes de violations de leurs droits fondamentaux

lorsqu'ils ont cherché refuge dans des pays de cette région. Une raison provient du fait que la plupart de ceux-ci n'ont pas signé les conventions internationales protégeant les réfugiés. Il n'existe alors que des accords ponctuels passés avec le HCR ou le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), autorisant ces organisations à gérer des camps de réfugiés, sans que ceux-ci ne jouissent d'une véritable protection.

Un accueil minimal

Le cas de l'Irak est exemplaire à cet égard. Des milliers de réfugiés irakiens n'ont trouvé qu'un asile précaire dans des pays limitrophes. Parfois, ils n'ont rien trouvé du tout: té-



moins ces Irakiens et ces Palestiniens privés du droit à une assistance juridique et de celui de solliciter l'asile, expulsés vers l'Irak par le Koweït, qui fêta la fin de la guerre du Golfe. Parfois, comme les Kurdes irakiens en Turquie, ils ne trouvent qu'un accueil minimal, dans des camps sévèrement gardés, et ils subissent rapidement des pressions en vue de leur retour. Amnesty critique l'attitude de la Turquie, qui n'a pas autorisé le HCR à contrôler ces rapatriements et

frontière, plusieurs Kurdes rapatriés en Irak ont «disparu» ou alors ont été carrément exécutés.. Parfois encore, c'est l'armée turque qui tue des Kurdes tentant de franchir ses frontières, comme en octobre 1996 où l'on rapporte le massacre de trente Irakiens qui fuyaient les combats dans le nord de l'Irak.

Des droits bafoués

Le sort des réfugiés irakiens dans d'autres pays n'est pas plus enviable. En

Algérie: l'heure de la mobilisation !

Vous trouverez encarté dans ce numéro une pétition «*Algérie: être solidaires aujourd'hui ou boulever demain ?*» lancée par une quinzaine d'organisations à l'initiative du quotidien «*Le Courrier*». Devant l'horreur des événements en Algérie, face au cynisme de nos autorités qui s'abritent derrière l'argument de la nécessité de l'alignement de la Suisse sur la politique restrictive des pays européens, devant la politique d'acueil des plus limitée de la Suisse envers les requérants algériens, nous vous invitons à la signer et à la retourner au plus tôt à l'adresse du «*Courrier*». «*Pour ne pas laisser les Algériens mourir en silence*», c'est par ces mots que la section suisse d'Amnesty International (AI) appelle à des manifestations hebdomadaires, les jeudis de 18h30 à 19h. Les premiers rassemblements ont lieu à Lausanne place Saint-François et à Genève zone piétonne du Mont-Blanc. Et pour mieux comprendre ce qui se passe en Algérie, «*Algérie, la libre presse*», Cet ouvrage paru en novembre dernier aux Editions la Découverte, regroupe les rapports récents de quatre organisations non gouvernementales (Reporters sans frontières, Fédération internationale des droits de l'homme, Human rights watch et Amnesty) sur les violations des droits de l'homme en Algérie, vous le trouverez en librairie. (réd.)

qui n'a pas hésité à procéder à des renvois forcés lorsque les Kurdes réfugiés s'y opposaient. Et de l'autre côté de la

généralement des étrangers en situation irrégulière après six mois de séjour et risquent l'expulsion en tout temps;

La Suisse continuera de renvoyer en Algérie des requérants d'asile qui ont fui ce pays. Le conseiller fédéral en charge du dossier, M. Arnold Koller, a approuvé la décision. Ce qui n'étonnera plus personne.

L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a «analysé» la situation. Il a notamment conclu que le risque d'être victime d'une agression ou de périr au cours d'un massacre, en ville d'Alger par exemple, est toujours relativement faible.

L'ODR précise qu'il a dû prendre une décision entre deux intérêts divergents: trouver une solution humanitaire pour les concernés et éviter que la Suisse devienne trop attrayante par rapport aux autres pays européens.

L'ODR explique que les fonctionnaires prennent toutefois en compte certains éléments avant de renvoyer les requérants. L'autorité vérifie par exemple si le demandeur ne s'est pas comporté de manière asociale.

Reprenons ces trois points. Nul besoin d'être un observateur attentif pour savoir que l'insécurité règne partout en Algérie. Les massacres de ces jours le prouvent, quels qu'en soient les auteurs. La Suisse a fermé son ambassade à Alger pour des raisons de sécurité. Manifestement, les fonctionnaires liés au Département des affaires étrangères n'ont pas la même notion de la sécurité que leurs collègues de l'ODR.

Frappés d'indignité!

du Courrier du 8 janvier 1998, par Patrice Mugny

ÉDITORIAL

ALGÉRIE: ÊTRE SOLIDAIRES AUJOURD'HUI OU HONTEUX DEMAIN ?

Plus de 1000 morts entre le 1er et le 15 janvier. Nous sommes solidaires des Algériennes et des Algériens. Nous attendons de la Suisse qu'elle le soit aussi!

Nous n'attendrons pas à nouveau un demi-siècle avant de demander pardon à ceux que nous aurons refoulés hors de nos frontières et remis à leurs égorgeurs.

- Bouleversés par l'horreur des massacres commis en Algérie contre la population civile et la persistance depuis six ans d'une violence politique et sociale généralisée, qui a fait des dizaines de milliers de morts;
- indignés par la décision irresponsable de l'Office fédéral des réfugiés, soutenu par le Conseil fédéral et le Parlement, de ne malgré tout rien changer à leur politique de porte fermée aux Algériens;
- révoltés par le cynisme de l'argument selon lequel la Suisse serait tenue de s'aligner sur les aspects les plus restrictifs de la politique des autres pays européens;
- revendiquant au contraire une attitude généreuse, solidaire, d'ouverture au monde et de défense des droits fondamentaux de la personne humaine,

les soussignées et soussignés :

- expriment leur solidarité avec les Algériennes et les Algériens, victimes du terrorisme et de la violence, et appellent l'opinion publique à témoigner à leur égard et envers les forces démocratiques algériennes de la solidarité que requiert leur situation présente;
- exigent des autorités suisses :
 - qu'elles sursoient à toute expulsion d'Algériennes et d'Algériens , jusqu'à ce que la situation en Algérie soit redevenue compatible avec le droit des personnes à la vie et à l'intégrité personnelle;
 - qu'elles accordent plus largement et plus facilement aux Algériennes et Algériens non-requérants d'asile des visas et des droits de séjour temporaires en Suisse;
 - qu'elles élargissent les critères d'octroi du droit d'asile aux victimes de la violence non gouvernementale en Algérie;
 - qu'elles rouvrent le plus rapidement possible les services consulaires suisses à Alger.

Les soussignées et soussignés s'engagent en outre à soutenir, à titre personnel, les actions de désobéissance civile et, pour celles et ceux qui le peuvent et qui en ont les moyens, à héberger des requérants menacés de renvoi.

Cette pétition est lancée par le Comité de soutien à la démocratie et aux libertés en Algérie, le Groupe pour une Suisse sans Armée, l'association suisse des Amis du Monde diplomatique, Amnesty International, La Ligue suisse des droits de l'Homme, les Verts, Jeunesse socialiste, SolidaritéS, le journal Chrysalide, la Conférence universitaire des associations d'étudiants, le Cercle Condorcet, le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs, l'Association romande contre le racisme, Parti socialiste genevois, Solifonds, Le Courrier, Le Théâtre Saint-Gervais et le Café Oblomov.

Nom et prénom

Adresse

Tél.

Signature

Cette pétition doit être retournée, au plus vite, au journal *Le Courrier*, case postale 238, 1211 Genève 8

ceux qui sollicitent l'asile se retrouvent parfois menacés d'être rapatriés, malgré la preuve apportée d'une condamnation à mort en Irak...

Non respect des Conventions

Les pays qui signent les textes internationaux relatifs aux réfugiés ne sont pas moins critiquables. Ainsi l'Iran, qui a contraint cent mille Afghans à quitter son territoire au terme de procédures contestables. Ainsi la Turquie, qui exige des demandeurs d'asile qu'ils forment leur requête dans un délai de cinq jours sous peine d'expulsion immédiate, ou qui exige la production d'une pièce d'identité en cours de validité. De plus, comme la Turquie a introduit une limitation géographique lors de son adhésion à la Convention de Genève, elle ne reconnaît pas comme réfugiés les personnes appartenant aux deux groupes de demandeurs d'asile les plus représentés dans le pays, à savoir les Iraniens et les Irakiens.

Des impératifs sécuritaires

Enfin, il faut signaler que la protection des réfugiés s'efface le plus souvent devant les impératifs de la politique sécuritaire. A titre d'exemple, l'accord de sécurité signé entre la Turquie et la Tunisie, prévoyant «l'échange» d'opposants et qui a abouti au rapatriement de Tunisiens reconnus comme réfugiés par le HCR, ces malheureux ont été arrêtés dès leur retour et sévèrement torturés. Autre exemple, le traité créant l'Union du Maghreb Arabe (UMA), signé par l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie: une de ses dispositions est

interprétée comme signifiant que les personnes originaires d'un de ces Etats ne peut pas trouver protection dans un autre appartenant à l'UMA. Les conséquences ont été très concrètes: expulsion par l'Algérie et la Libye vers la Tunisie de réfugiés tunisiens reconnus par le HCR; expulsion d'opposants libyens par la Tunisie vers la Libye.

Les Kurdes: un triste exemple !

On voit par ce rapide panorama que dans bien des cas, les réfugiés n'ont pas de véritable alternative de fuite dans un lieu proche de leur pays d'origine. Tout au plus peuvent-ils espérer un asile temporaire, dans des conditions de vie précaires et risquant une expulsion au gré des variations de la politique régionale. Lorsque la presse nous a rapporté à fin décembre 97, l'arrivée des Kurdes irakiens en Italie, elle a juste oublié de nous dire que ces personnes ne pouvaient pas trouver une véritable protection près de chez eux.

L'accueil et l'asile dans les pays occidentaux restent donc le plus souvent les seuls actes qui répondent à la logique de la solidarité internationale. Par ailleurs, il faut lutter pour éviter que la Suisse ne se mette au diapason des pays les plus durs: certaines des mesures décrites dans cet article ne rappellent-elles pas les discussions sur la révision de la loi sur l'asile en cours au Parlement ?

Christophe Tatemacher

Sur la base du document d'Amnesty «Les réfugiés au Moyen Orient», septembre 1997 (réf. MDE 01/01/97 - EFAI).

Le deuxième argument sur les dangers que pourrait courir une Suisse «trop» accueillante a une fois de plus trait aux risques d'«invasion» par ces étrangers dont on n'est même pas sûr qu'ils sont suffisamment persécutés pour «mériter» l'asile politique. Comme l'ont démontré des recherches historiques¹, cet argument pervers est au cœur de la politique de notre pays envers les persécutés du monde depuis le début du siècle.

Enfin, le raisonnement sur le comportement «asocial» du requérant est un remake de ce racisme de base sur cet autre qui «pue et dérange». On le trouve tout au long de la politique suisse vis-à-vis des étrangers. Il figure dans la politique des trois cercles, taxée de raciste par la Commission fédérale contre le racisme.

Disons-le sans ambages: Nos autorités d'aujourd'hui, en particulier le Conseil fédéral *in corpore*², poursuivent fondamentalement la même politique que celle pratiquée par ceux qui dirigèrent la Suisse sous le nazisme. Leur conduite est frappée d'indignité. Leurs arguments sont obscènes.

Ne rien dire, c'est se rendre complice de ces pratiques. Il importe que toutes les personnes, de tous les horizons politiques, qui réprovent cette politique se lèvent, claquent leur indignation et exigent une politique de solidarité simplement décente vis-à-vis des persécutés.

¹ Voir «Les métamorphoses d'une idée fixe» par A. Weill, K. Grünberg et l'Association romande contre le racisme, tél. (021) 311 80 57.

² On attend toujours qu'un des conseillers fédéraux se désolidarise de ces pratiques.

CENTRE D'ENREGISTREMENT

«Méchanteté gratuite»

Régime de semi-détention, garde-sécurité à l'entrée, droits de sortie limités sur autorisation, inexistence depuis l'été d'un lieu de promenade à l'air libre (voir VE n° 64, septembre 1997, p. 11). Tracasseries administratives envers les requérants, voici une série de procédés qui définissent le fonctionnement du centre d'enregistrement de Genève (CERA). Mais le plus difficile à vivre ne se situe pas uniquement là, il se trouve également dans la manière dont certains membres des gardes-sécurité et du personnel d'encadrement s'adressent aux personnes venues chercher protection en Suisse, en faisant preuve de mépris et de manque de respect comme le montre le témoignage donné par ce réfugié algérien, suite à son passage au CERA en automne dernier. (trad.)

Ce qui est à noter, c'est l'indélicatesse de certains agents de sécurité et autres employés chargés de l'encadrement qui se prennent tantôt pour des flics, tantôt pour des rambos et tantôt pour Dieu. Le fait est que ces hommes (heureusement pas trop nombreux) sont poussés par une sorte d'impudence et de méchanteté gratuite. Ils se retournent contre les pauvres gens apeurés et qui ne réagissent devant rien. Leur faute est d'avoir usé de leur droit d'asile.

Je citerais volontiers quelques exemples, comme ouvrir le matin tôt les portes des chambres, en les claquant fort contre les armatures, dégageant un bruit à faire sursauter un cheval. Nous pouvons aussi prendre comme exemple l'homme qui n'a pas d'autre moi que «*ce n'est pas un hôtel ici*» après un retour de week-end, comme s'il se sentait obligé de faire des reproches à tous ceux qui, essayant d'évi-

ter cette atmosphère horrible, ont passé la nuit du samedi à dimanche chez des proches, des amis, et ne trouvant rien à dire en face, on l'entend de loin lancer à ses collègues des, «*je n'aime pas telle ou telle nationalité*», comme pour essayer de blesser. Mais son but était clair, le faire perdre patience afin que tu commettes une erreur de violence qui te coûtera des problèmes. Un terme revient toujours à la bouche: «*si ça ne te plaît pas, tu n'as qu'à rentrer chez toi*».

Il serait aussi indécent de ne pas parler de ceux qui restent corrects, donnant leurs instructions avec tact et politesse. Ce serait aussi incorrect de négliger d'évoquer le remarquable travail des infirmières qui gardent en même temps un sourire permanent.

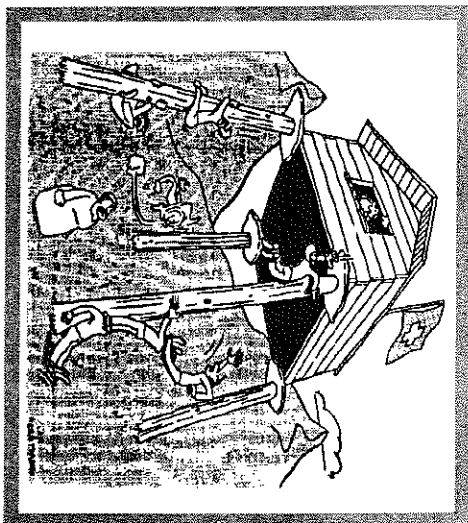
Un requérant algérien

RÉVISION

Durcissement de la loi

Comme il fallait s'y attendre, le Conseil des Etats a considérablement durci la loi sur l'asile en adoptant toutes les propositions de sa commission (voir VE n° 65, décembre 1997, p. 17). Il a même ajouté un nouveau motif de non entrée en matière visant ceux qui ne remettent pas de documents d'identité à leur arrivée, à moins que des indices de persécutions n'apparaissent lors des formalités d'enregistrement. Comme pour la suspension de la procédure qui menace les réfugiés venant de pays en guerre, tout se jouera dé-

sormais dans le cadre de la procédure sommaire menée au centre d'enregistrement. On sait pourtant que les personnes les plus gravement traumatisées ne parviennent souvent pas à s'exprimer dès le début de la procédure. De façon très significative, le Conseil des Etats a



même refusé de prévoir que les femmes soient systématiquement interrogées par tée de la clause qui stipule: «*il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes*» paraît bien limitée, d'autant que les sénateurs ont refusé d'admettre les motifs fondés sur le sexe. Face à cette situation, une assemblée convoquée par la Coordination Asile Suisse devrait réunir les représentants des organisations intéressées le 10 février 1998 pour préciser les conditions de lancement d'un référendum. La marge de manoeuvre est malheureusement étroite: il paraît en effet clair qu'une majorité des électeurs penche

actuellement pour un droit d'asile restrictif. Une votation ne fera donc que confirmer la nouvelle loi. Néanmoins, le référendum pourrait être l'occasion d'une large campagne d'explication. En raison de sa complexité, la nouvelle loi sur l'asile ne se prête cependant pas facilement à un débat public.

IMMIGRATION

Aide à la survie

Dans un dossier consacré à l'immigration clandestine et aux débats parfois hystériques provoqués par l'arrivée de Kurdes en Sicile, la «*Weltwoche*» du 6 janvier 1998 a mis en évidence quelques données intéressantes. Notamment celle-ci: les experts évaluent à quelque 30 milliards par ans les versements faits par les immigrés à leurs proches restés au pays. Et c'est vrai que même les requérants d'asile qui ne reçoivent qu'une assistance au sous-minimum vital s'efforcent en général, en se serrant encore plus la ceinture, d'aider encore leur famille restée sur place. Ces 30 milliards équivalent à la moitié de tous les budgets d'aide au développement des pays industrialisés. Mais ces 60 milliards-là n'arrivent que très partiellement aux plus pauvres, alors que l'argent transmis par les immigrés passe directement dans les circuits économiques locaux. Sans cet argent, qui permet à la majorité de survivre sur place, l'immigration serait sans doute beaucoup plus massive.

Y. Brutsch

L'état se resserre

«Quel que soit le point abordé, la politique appliquée n'accorde que très peu de place à l'humain et ne privilégie qu'une froide comptabilité, l'idéal à atteindre étant un nombre aussi réduit que possible de demandeurs d'asile sur le territoire». Il ne s'agit pas, comme on pourrait le penser, d'une définition de la politique d'asile menée par la Suisse, non. C'est le constat global d'un collectif d'organisations non gouvernementales en Belgique, invité à s'exprimer sur la dixième révision en quinze ans de la loi sur l'accès, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. La synthèse de leur présentation publiée ci-dessous laisse un certain goût de déjà vu ! (trad.)

Arriver en Belgique n'est pas chose facile. Le transporteur est en effet tenu de s'assurer que ses passagers sont en possession des documents requis (passeport, visa,...) sous peine de se voir obligé de les rapatrier à ses frais. Que la loi fasse jouer le rôle de douanier à une compagnie aérienne, c'est étonnant... Qu'elle rende impossible le départ de personnes en danger et d'autant moins à même de se procurer un visa, c'est franchement inquiétant ! Mais, même parfaitement en règle, des personnes sont refoulées à leur arrivée à l'aéroport. L'Office des Etrangers estime que le but de leur voyage est flou, que l'argent dont elles disposent est insuffisant... Prétextes qui ouvrent la porte à la plus totale subjectivité et les refèrent au nez de l'étranger !

La loi n'a pas d'état d'âme !

En vertu de conventions internationales, la Belgique peut demander la réad-

mission d'un demandeur d'asile à un autre Etat, en l'occurrence le premier Etat de l'«Espace Schengen» traversé avant d'arriver en Belgique... On peut tout au plus supposer que si le demandeur d'asile ne s'est pas arrêté en cours de route, c'est qu'il avait une bonne raison de venir chez nous (de la famille, par exemple). Mais la loi n'a pas d'état d'âme ! Celui du demandeur d'asile variera au fil du temps qui passe, car bien sûr, la réadmission vers l'Etat responsable de l'examen de la demande d'asile ne va pas se faire du jour au lendemain, au gré des convocations inutiles à l'Office des Etrangers où on lui répète que le dossier n'a pas avancé d'un pouce. Le comble du cynisme est atteint quand on sait que le demandeur d'asile devra voyager à ses frais de la frontière belge vers l'Etat responsable.

Des problèmes linguistiques

L'«Espace Schengen», concept mystérieux pour le Belge moyen, l'est encore plus pour le demandeur d'asile. Mais ce dernier n'est pas au bout de ses surprises : il doit encore découvrir les subtilités de nos querelles linguistiques. En effet, pour éviter que la plupart des fonctionnaires néerlandophones traitant une demande d'asile à un stade ou à un autre ne soient au chômage technique, le législateur a astucieusement prévu que le demandeur d'asile qui déclare avoir besoin d'un interprète verra son dossier traité dans une langue déterminée par les besoins du service. Un demandeur

d'asile qui n'a du français qu'une connaissance scolaire, s'il estime, à juste titre, avoir besoin d'un interprète, sera vraisemblablement interviewé en néerlandais et perdra ainsi le peu de contrôle qu'il aurait pu avoir sur la traduction de sa langue maternelle en français. Quand on sait que les traductions, tant à l'Office des Etrangers qu'au Commissariat Général aux Réfugiés et Apatridés, ne sont pas toujours de grande qualité, ce ne fait que confirmer l'adage : *«Traduttore, traditore»* (Traducteur, traître).

Un autre adage veut que l'humour sauve... Voici donc, toujours dans le domaine linguistique, une petite anecdote cocasse : un Centre public d'aide sociale (CPAS) flamand a envoyé à un demandeur d'asile russe, habitant une région wallonne une fort belle lettre (en néerlandais, natuurlijk !) au style aussi administratif que fleuri. Elle se termine par ce judicieux conseil : *«Si vous ne parlez pas le néerlandais, faites-vous accompagner par un interprète lors de votre prochain rendez-vous avec notre service social. Si vous ne comprenez pas cette lettre, faites la traduire»*. Nous voilà rassurés, le surréalisme n'est pas mort !

Des centres d'accueil critiqués

La politique d'accueil en centres a été présentée comme une volonté d'humaniser l'accueil des réfugiés. Il faut bien constater que seuls résident dans les centres ceux qui n'ont pas d'autre choix : les demandeurs d'asile qui n'ont pas dépassé le stade de la recevabilité ne peuvent prétendre à l'aide sociale que dans le centre qui leur a été désigné. En quoi ce type d'accueil est-il compatible

avec le respect de la dignité humaine ? Respecte-t-il les demandeurs d'asile dont l'équilibre psychologique est précaire ? Respecte-t-il les jeunes femmes obligées de vivre dans la promiscuité ? Les respecte-t-il ces jeunes que nous avons rencontrés et pour qui, bien qu'ils fussent en âge scolaire, rien n'était prévu, si ce n'est d'être contraints à l'inactivité, comme les adultes ? Ces personnes, plus vulnérables, pour qui l'accueil dans les grands centres est néfaste étaient, auparavant, systématiquement orientées par les centres eux-mêmes vers les rares maisons d'accueil privées à même d'assurer un suivi spécifique.

Depuis la nouvelle loi, s'est posé pour les hébergés en phase de recevabilité et donc pour ces maisons d'accueil le problème du financement du séjour... Dans un premier temps, l'Office des Etrangers a systématiquement refusé de leur désigner un CPAS compétent (dérogation pour tant autorisée par la loi !) Actuellement, cette attitude s'est assouplie mais le transfert vers une maison d'accueil privée n'est généralement proposé qu'à des gens déjà «usés» par un séjour trop long dans un grand centre et qui, en dépit de leurs problèmes, n'envisagent pas de quitter un centre pour un autre, fut-il plus petit et mieux adapté. Un déstabilisateur plus rapide des situations à risque serait souhaitable. Mais le personnel des centres dispose-t-il du temps nécessaire pour y arriver ?

Moins de place pour l'être humain

Nous disions plus haut que la place réservée à l'humain est particulièrement limitée. La seule disposition légale allant dans

ce sens est l'arrêté royal relatif à l'aide médicale urgent dont les frais - pour autant que le caractère urgent des soins soit attesté par un certificat médical - sont remboursés par l'Etat au CPAS. Malheureusement, la mise en pratique est loin d'être acquise. Médecins et pharmaciens ne sont pas tous informés de l'existence de l'arrêté royal et les CPAS, peu enclins à assumer de nouvelles tâches, ne s'empresent pas d'organiser une procédure qui, pourtant, leur incombe.

De la place pour l'humain, avec l'article 77 de la loi, il n'y en a plus du tout puisque cet article condamne l'aide aux illégaux. Si l'aide humanitaire n'est, en principe, pas concernée, les possibilités d'interprétation sont tellement larges qu'une Ostendaise a été condamnée pour avoir hébergé un étranger en séjour illégal. Pas si étranger que ça, d'ailleurs, puisqu'il s'agissait de son compagnon. L'amour serait-il donc illégal ?

Des zones d'ombre

Une large zone d'ombre s'étend autour de la détention administrative des étrangers en séjour illégal. Sa durée est limitée (si l'on peut le dire...) à huit mois.

Comment expliquer qu'un Algérien était détenu depuis août 1995 et a été libéré il y a peu, alors que rien, si ce n'est l'illégalité de son séjour, ne lui était reproché ? A partir de combien de temps la détention administrative devient-elle intolérable ? Dans une interview, («Le Soir», 19/9/1997), le Ministre de l'Inté-

rieur préfère souligner que les ONG ne vont jamais dans les centres fermés. Il ignore probablement qu'une permanence a lieu une fois par semaine au Centre 127bis et que les ONG sont déjà allées dans les autres centres à plusieurs reprises. Si elles n'ont jamais assisté directement à des traitements inhumains ou dégradants, la multiplication des témoignages qui leur parviennent en ce sens est plus qu'inquiétante...

Le Ministre, décidément mal informé, a également déclaré que seules les familles ayant introduit de multiples demandes



d'asile sont privées de liberté. Les familles qui ont introduit une demande d'asile à l'aéroport et qui sont maintenues en détention pendant la procédure de recevabilité seront heureuses d'appréhender qu'elles constituent l'exception qui confirme la règle.

Régularisation à revoir

Reste le délicat problème des régularisations qu'il faudra bien avoir le courage politique d'affronter un jour, car peut-on condamner à une clandestinité éternelle ceux qui refusent obstinément de retourner dans un pays où l'insécurité est généralisée ou ceux que leur pays d'origine n'accepte plus, car ils appartiennent à une minorité dérangeante ? Sans parler des victimes de nos lenteurs administratives, contraintes de quitter une Belgique où ils se sont intégrés depuis des années et de ceux qui, en raison de leur état de santé, devraient se voir accorder le séjour par pure humanité.

La parution de circulaires concernant les demandeurs d'asile qui ne peuvent être rapatriés pour certains des motifs évoqués ci-dessus est imminente. Nous ne voulons pas faire de procès d'intention mais, pour ce que nous en savons, ces circulaires vont encore un peu plus, si c'est possible, compliquer la situation: procédure lourde, renforcement du contrôle et donc de la suspicion, instructions peu claires pour un intervenant supplémentaire: les administrations communales.

Des expulsions forcées

Tout ce qui précède n'entame pas la confiance du Ministre, qui, toujours dans la même interview accordée au Soir, constate que «malgré cent à deux cents expulsions médatisées, dix mille personnes quittent la Belgique sans faire de vagues». Peut-on donner tort au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme qui, lors de son audition par la Commission sénatoriale a souligné que la politique de l'immigration

est devenue une politique de l'éloignement des étrangers. Certaines expulsions, estime le Centre, ne respectent pas les droits de l'homme («Le Soir», 24/9/1997). Vous n'en doutez pas après avoir lu ce qui suit: deux agents d'une firme de sécurité d'Anvers (SIAS) ont récemment révélé qu'ils avaient rapatrié par bateau quatre Marocains à Casablanca. D'autres collègues se sont mis à parler: ces missions ne sont pas rares et se font en parfaite intelligence avec la gendarmerie et la police maritime. L'un d'eux avoue avoir reconduit l'an passé une famille entière en Afrique du Nord. Avant le décollage, il a enlevé les menottes à ses «protégés» parce que, devant les touristes, ça faisait mauvais genre («De Morgen», 11/10/1997).

Des citoyens se mobilisent

A la froide comptabilité ministérielle répond la solidarité chaleureuse de citoyens inventifs. «Point d'Appui» a ainsi parlé aux Sénateurs de cette institutrice qui ne supporte pas l'idée qu'une de ses élèves pourrait se faire arrêter en classe et a mis au point une possibilité de fuite par une issue de secours. Et «Point d'Appui» de conclure: cette femme pourrait être condamnée pour l'aide aux illégaux sur base de l'article 77 de la loi. Les gens nous téléphonent en disant «on va les aider, on n'a pas peur». En les entendant, on se pose des questions sur la démocratie dans ce pays («Le Soir», 17/10/1997). Et vous, qu'en pensez-vous ?

Patrick Verhoost

Paru dans «Réfugiés d'hier, réfugiés d'aujourd'hui» n° 75, 4e trim. 1997, périodique édité par l'aide aux personnes déplacées. Huy.

SUISSE

9 décembre 112 députés du Conseil National demandent que la Suisse «amnistie tous les sans-papiers» pour les 150 ans de l'Etat fédéral et les 50 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

19 décembre Le Conseil des Etats approuve par 38 voix contre une l'ensemble de la loi révisée sur l'asile, après l'avoir encore durcie. (cf. p. 14)

29 décembre L'Union démocratique du centre (UDC) de la ville de Zurich dépose un référendum contre un projet de Caritas d'aide à l'intégration des familles de la Kosovo, auquel la ville de Zurich avait décidé d'attribuer une subvention de 50'000 Fr. Cela coûtera quelque 130'000.- Fr. pour que le peuple se prononce sur le sujet, soit 3 fois le montant budgété pour le projet.

7 janvier L'Office fédéral des réfugiés (ODR) décide de maintenir le renvoi des requérants algériens déboutés de la procédure d'asile. Les organisations d'aide aux réfugiés critiquent cette décision. (cf. p. 12)

17 janvier Genève, quelque 300 personnes manifestent devant l'ONU pour exiger l'arrêt des massacres en Algé-

rie et un accueil plus généreux envers les Algériens. La veille, le Conseil suisse de la paix avait demandé la suspension des renvois.

18 janvier Après la Commission suisse de recours en matière d'asile (GRA) qui, le 30 décembre, a condamné le traitement des personnes (considérées sans base légale comme des détenus) qui déposent une demande d'asile à l'aéroport de Cointrin, la commission judiciaire du Grand Conseil genevois propose d'inscrire les droits des requérants d'asile à l'aéroport de Cointrin dans la loi sur la police. (cf. p. 3)

20 janvier Le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) critique l'attitude peu généreuse des pays européens, dont la Suisse, envers les Algériens. Il leur reproche de ne pas accorder le statut de réfugiés aux personnes menacées par des persécutions non élitiques. Selon le HCR, en 1997,

sur 5'000 demandes déposées dans 14 pays européens, seuls 250 Algériens ont vu leur demande acceptée.

21 janvier Après le canton de Lucerne qui, le 4 décembre, a expulsé par charters 36 Kosovars. Le canton de Soleure annonce l'expulsion par avion spécial de 62 Kosovars déboutés de la procédure d'asile.

26 janvier 66 députés zurichois demandent au Conseil d'Etat de mettre un terme aux renvois des Algériens, et de s'engager pour l'adoption d'une décision analogue au niveau fédéral.

27 janvier 23'982 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse en 1997, soit un 1/3 de plus que l'année précédente. 6'913 demandes proviennent de ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie, 3'081 de l'Afghanistan, 2'137 du Sri Lanka, 1'987 de la Bosnie, 1'395

de la Turquie, 884 de la Somalie.

29 janvier A Genève et à Lausanne, plus de 200 personnes répondent à l'appel d'Amnesty International (AI) et manifestent pour protester contre les massacres en Algérie. (cf. p. 12)

30 janvier Sortie d'un rapport officiel sur le retour «volontaire» des Bosniaques, qui demande à Berne de relâcher la pression sur les réfugiés invités à quitter la Suisse. (cf. p. 8)

EUROPE

27 novembre Pays-Bas, le gouvernement reconnaît que le refus d'accorder l'entrée à un Tannou, T. Johnson, et son expulsion vers le Sri Lanka étaient des erreurs. Arrêté dès son arrivée à Colombo pour possession de faux documents, M. Johnson a été arrêté, condamné à une amende et à 3 mois de prison. Les Pays-Bas se sont déclarés prêts à payer l'amende, mais comment vont-ils faire pour les 3 mois de prison ?

30 novembre Italie, quelque 10'000 Albanais sur les 16'964 qui ont débarqué clandestinement en Italie au printemps dernier ont été rapatriés. 1'685 ont demandé l'asile. 4'789 se trouvent encore dans des centres d'accueil.

9 décembre Liechtenstein, 18 Tibétains qui avaient demandé l'asile en 1993 ont vu leurs demandes rejetées sauf un, malgré une pétition signée par 1'715 personnes demandant au gouvernement de ne pas les expulser. Péition que le Parlement a qualifiée de «inutile et juridiquement incorrecte».

17 décembre Strasbourg, le journaliste algérienne S. Ghezali reçoit le Prix Sakharov du Parlement européen. A cette occasion, elle dénonce le «scandale» de l'Europe.

17 décembre Royaume-Uni, pour la 1^{re} fois, un requé-

Vive la solidarité européenne

15 janvier Le Parlement européen apporte son soutien à l'Italie et le félicite pour son «approche humanitaire» dans le cadre de l'arrivée de 835 Kurdes, dont le bateau s'est échoué le 26 décembre dernier au large de la Calabre. Il invite également les quinze de l'Union européenne (UE) à prendre une initiative internationale pour qu'yakarra mette fin à ses interventions armées dans le nord de l'Irak. Même position du HCR, qui a rappelé l'escalade de conflits et les violations des droits de l'homme dans le nord de l'Irak et le sud-est de la Turquie, et qui a félicité le gouvernement italien pour avoir autorisé tous ceux qui le désiraient à déposer une demande d'asile. Les quinze de l'UE, quant à eux, n'ont rien trouvé de mieux pour régler ce problème, que de décider le 8 janvier de renforcer le contrôle à leurs frontières.

16 décembre Schengen, les autorités judiciaires belges annoncent que des données informatiques du fichier d'information Schengen (SIS) ont été volées ces derniers mois, et renvoient à des groupes criminels.

17 décembre France, l'Assemblée nationale adopte en 1^{er} lecture le projet de loi sur l'immigration. Les associations de soutien aux réfugiés regrettent que les pratiques restrictives en matière d'asile n'aient pas été remises en cause.

21 décembre France, le 1^{er} ministre annonce la fin des expulsions par «charters» des étrangers indésirables. En 2 ans une quarantaine de vols de ce type ont été organisés vers la Roumanie, le Maroc, le Zaïre et le Mali.

J.-D. Gerber: mauvaise foi au sommet !

27 janvier Le nouveau directeur de l'ODR, Jean-Daniel Gerber a fait très fort dans la désinformation pour sa lettre confidence de presse, 100 jours après son entrée en fonction. Parlant des renvois en Algérie, il a affirmé qu'il n'y en avait eu que 20 en 1997 et que l'on ne renvoyait que les grands criminels. En réalité, la statistique officielle montre que 315 Algériens ont été déboutés en 1997. Si 20 seulement ont été renvoyés de force, c'est que les autres ont renoncé à se cacher, condamnant à vivre dans la clandestinité. Ces déboutés, J.-D. Gerber refuse bien sûr de les régulariser, même s'ils n'ont commis aucun délit.

23 décembre Royaume-Uni, le Conseil britannique des réfugiés indique qu'un requérant d'asile camerounais avait du vendre sa montre et un bracelet avant qu'une commune londonienne ne le considère comme «sans ressources» et qu'il puisse être nourri et logé.

MONDE

26 novembre Kosovo, un groupe attaque à l'arme automatique et au lance-grenades un poste de police d'Irini. Un policier serbe est tué et 2 autres blessés. Il s'agit du 3^{ème} incident en 2 jours entre Kosovars et police serbe.

28 novembre Congo-Kinshasa, des fusillades entre militaires font 11 morts à Kinshasa.

29 novembre Algérie, les massacres à grande échelle de villageois reprennent après une relative accalmie, faisant 56 victimes en 3 jours.

3 décembre Rwanda, quelque 300 rebelles attaquent la prison de Bulinga dans le centre du pays, et libèrent quelque 500 détenus soupçonnés d'implication dans le génocide de 1994. L'assaut a fait 10 morts.

3 décembre Al sort un rapport accablant sur les violations des droits de l'homme

7 décembre Sri Lanka, au moins 400 soldats gouvernementaux et combattants séparatistes des Tigres de libération de l'Eelam ta-moul (LTTE) trouvent la mort dans de violents combats dans le nord du pays.

9 décembre Le HCR dénonce l'expulsion par le Congo-Kinshasa de plus de 2 000 réfugiés rwandais de la région de Coma ces derniers jours. Au total, 4 400 réfugiés rwandais ont été renvoyés chez eux depuis début octobre. (cf. p. 11)

10 décembre Rwanda, l'attaque d'un camp de réfugiés tutsis congolais de Mudende (nord-ouest) fait plus de 1 000 morts. Les ex-Forces armées rwandaises sont mises en cause.

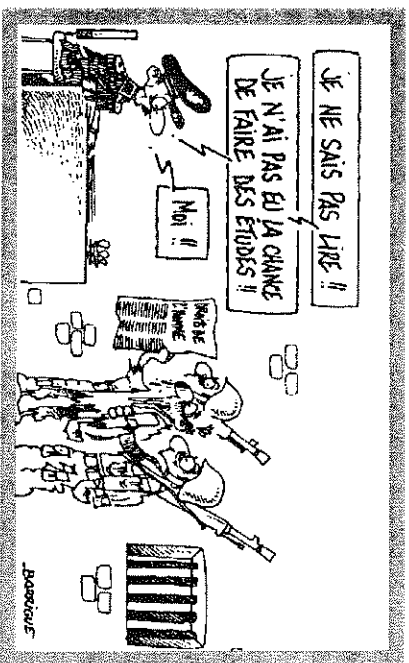
12 décembre Selon le HCR, en 1997, 110 000 Bosniaques sont rentrés chez eux, sur les 1,2 million qui se sont réfugiés à l'étranger pendant la guerre. Les principaux retours ont eu lieu d'Allemagne (95 000 en 1997). Sur le total des 420 000 réfugiés et personnes déplacées, rentrés depuis les Accords de Dayton, seules 35 000 personnes ont gagné les zones où elles sont ethniquement minoritaires.

16 décembre Afghanistan, une mission de l'ONU réévalue aussi bien la marche sanguante de l'armée de Kabila sur Kinshasa, que la période qui a suivi sa prise de pouvoir en mai dernier.

21 décembre Serbie, M. Milutinovic, l'homme de confiance de Milosevic remporte les présidentielles. Le taux de participation a été à peine supérieur au 50% requis pour que le scrutin soit valide.

30 décembre Kosovo, la police serbe disperse brutalement des milliers d'étudiants albanais, qui manifestaient à Pristina pour obtenir leur réinsertion

29 janvier 2 000 personnes ont été assassinées en Algérie durant le Ramadan, qui prend fin ce jour. Réunis à Bruxelles le 26 janvier, les Quinze n'ont pu que constater les limites de la diplomatie concernant l'Algérie, suite au retour de la visite sur place d'une délégation européenne.



16 décembre Pristina, 17 Albanais de la Kosovo sont condamnés à des peines de 4 à 20 ans de prison par un tribunal serbe, qui les a déclarés coupables d'actes terroristes pour le compte de l'Armée de libération de la Kosovo (ALK).

22 décembre Burundi, de retour de mission le rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme indique que suite aux sanctions internationales, les conditions de vie et la situation sanitaire se sont aggra-

Une erreur fatale

28 novembre - Les diplomates néerlandais en poste à Téhéran se rendent sur la tombe de R. Hashemy, un demandeur d'asile rapatrié par les Pays-Bas en Iran en 1996. Selon une organisation de soutien aux réfugiés, M. Hashemy avait des problèmes avec les autorités iraniennes depuis son retour, et est décédé dans des circonstances suspectes dans un accident de voiture. Les diplomates néerlandais recherchent 2 autres Iraniens rapatriés qui seraient emprisonnés. A l'issue d'un débat parlementaire, les Pays-Bas ont suspendu le rapatriement des Iraniens déboutés de la procédure d'asile en octobre dernier.

18 décembre Turquie, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) propose un cessez-le-feu à l'Irak turc. Il demande le soutien de l'Union européenne pour permettre «l'arrêt de la guerre». Le 16, l'armée turque a annoncé que 182 rebelles du PKK avaient été tués dans une opération militaire lancée le 5 décembre, dans la région de Kharakouk en territoire irakien.

26 décembre Algérie, alors que le parti présidentiel sort grand vainqueur des élections sénatoriales avec 80 sur 96 sièges, 21 personnes, dont 7 enfants, sont assassinées à coups de hache dans la nuit à Ouled-Moussa. De 145 à 184 villageois ont été massacrés en une semaine dans des tueries collectives.

24 janvier Kosovo, 2 policiers serbes sont blessés par balles par des membres présumés de l'ALK, au lendemain de l'enterrement d'un Albanais tué dans une fusillade. Le 7 janvier, l'ALK avait revendiqué pour la 1ère fois des attentats survenus ces dernières semaines en Kosovo et en Macédoine.

26 janvier Sri Lanka, le gouvernement interdit le LTTE avec effet immédiat, accusé de l'attentat suicide perpétré la veille à Kandy en face du temple de la Dent (haut lieu des Bouddhistes), qui a fait 13 morts et une vingtaine de blessés.

M.
YVES BRUTSCH
RUE SCHAUB 5
1202 GENEVE

JAB
1211 Genève 8

Poème

Nomade,
Je suis une âme vagabonde
Qui erre de par le monde
En quête de liberté
Solitaire,
Je traverse l'hiver
En faisant l'inventaire
Des soleils disparus
Vigile,
Je balise les routes de l'exil
A tous les chercheurs d'asile
Dans le désarroi
Sentinelle,
J'en appelle aux rebelles
Pour apaiser les querelles
Qui mènent à la haine
Apatride,
J'ai les mains vides
Le coeur aride
Mais mon âme est avide
des parfums d'Alger
Sans papiers,
Je récuse le mépris
Voulant instaurer l'oubli
Sur mon histoire, mon passé
Réfugiée,
J'aspire au retour
Quand viendra le jour
Où la loi d'amour aura droit de cité
Femme,
Je fais pousser des fleurs

Dans les jardins de mon coeur
Pour donner des couleurs
A toutes mes soeurs que l'on a violentées
Algérienne,
Je veux la fin de la guerre
Pour tous les peuples de la terre
Pour que vive la paix
Fille du désert,
J'implore le vent, les rivières
D'apporter l'eau, la lumière
A tous mes frères dans l'iniquité
Etre libre,
Je chante l'équilibre
D'une humanité ivre
De ses différences acceptées
Demain,
Je rêve de la joie
Comme ultime loi
Transcendant les voix trop souvent
Discordantes de la foi
Pour cela,
Je vous invite à l'ouvrage
Partons en voyage
Vers d'autres rivages
Avec pour tout bagage
L'envie de briser les clivages
De casser les préjugés
qui nous ont piégés
Et sur lesquels on a érigé des tonnes
de barbelés, jusqu'au ciel étoilé

Aïda Allouache